

LE SANG DES CHOUHADA TRAHI

L'Algérie à l'heure du stalinisme

Par le temps ! En vérité l'homme est en perdition ! Sauf ceux qui ont la foi, qui font le bien, qui se recommandent mutuellement la justice et la ténacité. Le CORAN (1)

En 1962, Ben Bella, sous l'influence d'une frange plus ou moins gauchiste de la Fédération de France du F.L.N., engagea l'Algérie dans une voie déjà institutionnalisée dans les Républiques populaires de l'Est à savoir : parti unique, centralisme dit "démocratique" et pouvoir personnel. Je n'ai pu, aussi bien par conviction que par tempérament, le suivre dans cette voie et j'ai donné ma démission de l'Assemblée nationale constituante (cf. Annexe3). Un homme politique doit respecter un minimum de probité intellectuelle, sinon il tombe dans l'aventurisme. En quittant la présidence de l'Assemblée nationale. J'ai écrit une longue lettre aux députés, qui reste à mes yeux une profession de foi encore valable :

Assemblée nationale constituante
algérienne

République
démocratique et populaire

Le Président

Alger, le 12 août 1963

POURQUOI JE NE SUIS PAS D'ACCORD
AVEC LE PROJET DE CONSTITUTION
ÉTABLI PAR LE GOUVERNEMENT
ET LE BUREAU POLITIQUE

Par Ferhat Abbas
Député de Sétif.

Donner une Constitution à la République est un acte d'une extrême importance. Il requiert notre réflexion, notre sagesse. Après l'héroïque combat pour l'indépendance, c'est un autre combat qui s'impose à nous. Le peuple tout entier et, en premier lieu, ses représentants doivent faire preuve de lucidité et de courage.

La loi du silence que nous nous sommes imposée durant les sept années de luttes, parce que l'adversaire était au milieu de nous, n'a plus sa raison d'être. Le silence doit être rompu.

Avant d'engager l'avenir, celui du pays, celui de nos femmes et de nos enfants, chacun de nous doit prendre conscience de ses responsabilités pour mieux les assumer. Sinon, il renonce, par un lâche opportunisme, au devoir élémentaire de tout citoyen.

A Tripoli, le C.N.R.A. avait déjà été saisi par la Fédération de France du F.L.N. d'un projet de Constitution.

Depuis, deux autres projets ont été soumis, en avril dernier, à la Commission de la Constitution. Le premier émane des frères Benabdallah, Mourad Oussedik, Hocine El Mehdaoui, députés, Bendimered et Benghezal, consuls en France ; le second de moi-même. Ce sont deux projets qui pouvaient servir de base à des débats.

Au moment où la Commission allait commencer ses délibérations, le gouvernement a fait arrêter ses travaux en déclarant qu'il élaborerait lui-même le projet de Constitution.

A un mois de la fin de notre mandat, ce projet vient à peine de parvenir à l'Assemblée. Par contre, par la presse, par la radio, par les conférences, dites des cadres, par des déclarations ministérielles, on tente de l'imposer au peuple.

Cette campagne est pour le moins singulière. Elle est d'autant plus anormale qu'elle tente de défendre un projet de Constitution qui ne règle aucun de nos grands problèmes.

C'est pourquoi je me permets de m'élever ici solennellement contre de pareils procédés, de manifester mon désaccord et de donner les raisons de ce désaccord.

Procédure et droit

Sur le plan de la procédure et du droit, l'Assemblée nationale constituante et législative a été élue, sur proposition du F.L.N., avec mandat de doter le pays d'une Constitution démocratique et populaire, dans le délai d'un an.

Détentrice exclusive de la souveraineté nationale, elle est donc seule habilitée à connaître des lois dont elle a, concurremment avec le gouvernement, l'initiative. Ces lois, avant d'être disposées sur son bureau sous forme de projets ou de propositions. Ces projets ou propositions ne sont rendus publics qu'après que l'Assemblée en est officiellement saisie.

Or, le gouvernement vient de violer cette règle fondamentale. Il a soumis à de prétendus cadres d'un parti qui, en fait, n'existe pas encore, un projet de Constitution sans que l'Assemblée en ait été informée. Faire approuver par des militants qui n'ont reçu aucun de cet ordre un texte fondamental relevant des attributions essentielles des députés, c'est créer la confusion et violer la loi.

Humilier une Assemblée souveraine, qui a toujours apporté sa collaboration loyale et son appui au gouvernement, est un geste extrêmement grave.

Le procédé relève de la mystification, de l'action psychologique. En tout état de cause, il laisse entrevoir le rôle que l'exécutif entend réserver au législatif. Avant même que la Constitution de type présidentiel n'ait été adoptée par l'Assemblée, avant qu'elle n'ait été soumise au référendum populaire, nous assistons à une action destinée à faire pression sur les Constituants et à mettre le peuple en condition. Il en résulte que l'Assemblée nationale est déjà dépouillée d'un pouvoir qu'elle détient, pourtant, du peuple souverain et du F.L.N.

Le Parti, essaie-t-on de rétorquer – si Parti il y a – avait son mot à dire. Or, le Bureau politique a eu plus que son mot à dire, puisqu'il est l'auteur même du projet. Quant aux militants, ils ne pouvaient avoir la prétention d'être consultés avant les députés. Ce sont des citoyens comme les autres. Ils auront à donner leur avis en même temps que le peuple par voie de référendum. Quand on veut fonder un parti, il n'est pas question de créer une catégorie de privilégiés et de super-citoyens. Ni d'institutionnaliser une autorité parallèle.

Le Parti

A propos de ce Parti, il est souvent fait référence à la Charte de Tripoli. Or, à Tripoli, il a été décidé que la reconversion du F.L.N. en parti politique unique devait se faire démocratiquement, par le truchement du C.N.R.A., élargi à certains frères choisis parmi les combattants de l'intérieur.

En aucun cas le Bureau politique n'a reçu mandat pour mettre en place une organisation de cette importance.

Durant la guerre de libération, le C.N.R.A. a joué à la fois le rôle de Parlement algérien et de Comité central du F.L.N.

Un parlement ayant été élu le 20 septembre 1962, c'est à ce Parlement que revenait logiquement, à mon avis, la mission de désigner un nouveau Comité central du F.L.N. en remplacement d'un C.N.R.A. disloqué et dépassé.

Ce comité central, désigné par l'Assemblée nationale, aurait eu pour tâches :

- 1° d'élaborer les statuts du Parti ;
- 2° de définir notre doctrine et notre socialisme ;
- 3° d'établir un programme ;
- 4° de réunir un Congrès national pour discuter et ratifier les trois points ci-dessous.

Ainsi, nous aurions fait participer effectivement l'ensemble du peuple aux assises du Parti. Et par là même nous aurions donné à ce Parti une base démocratique et populaire.

Or, le Bureau politique, de sa seule initiative, s'est autorisé à faire un travail qui n'était pas le sien. Premier résultat ; le différend de Khider avec Ben Bella, puis de Ben Bella avec Bitat. Khider évincé, Bitat écarté, le Bureau politique a voulu mettre les bouchées doubles pour placer le pays devant le fait accompli.

Qui a choisi ces prétendus cadres ? Selon quels critères ce choix a été fait ? Pourquoi ces militants et pas d'autres ? Cette cooptation dont bénéficient « certains amis » est pour le moins arbitraire. Elle aboutit à la formation de la « République des Camarades », contre laquelle tout Algérien a le devoir de s'élever.

Le F.L.N. ne doit pas être le parti d'une faction, mais celui du peuple – de tout le peuple – de la même manière qu'il l'a été durant la lutte armée. Sinon il devient un sujet de division et peut faire qu'un travail fractionnel.

Certains militants ont conservé la nostalgie des anciens partis et n'ont rien oublié. On les trouve dans la plus grande partie des postes de responsabilité. Ce retour aux divisions du passé est la négation même du F.L.N.

Le Parti devant être la « Conscience » et le « Guide » de la nation, sa formation doit être entourée de toutes les garanties. Elle doit être l'œuvre du peuple, du peuple qui travaille, celui des champs, celui des entreprises, celui des marchands, celui des usines, celui des combattants.

Or, selon les informations qui me parviennent, les fédérations et les daïras sont, dans la proportion de 800%, impopulaires. Notre peuple les subit. Les cadres choisis sont en majeure partie des budgétivores et des profiteurs. Ils se désintéressent complètement du sort des masses. Pour imposer silence à ces dernières, ils les traitent par le mépris et font peser sur elles la menace. Ce sont de nouveaux caïds.

Nous ne sommes pas encore au stade d'un régime policier. Mais, si nous ne prenons pas garde, nous y arriverons à brève échéance.

Le F.L.N. en étant que parti unique, s'il n'est pas une organisation démocratique, appelée à rassembler toutes les énergies créatrices dont notre peuple est riche. ou bien s'il n'est pas marxiste-léniniste authentique, s'appuyant sur une dictature prolétarienne, que pourrait-il être ? On peut le prédire. Il sera condamné, par la nature des choses, à évoluer vers des structures fascistes.

Est-il pensable que les cadres actuels puissent contribuer au bien être de nos masses paysannes et à leur éducation socialiste ? L'affirmer serait un leurre.

Récemment, à Sétif, un responsable fédéral, dont le traitement, me dit-on, est de l'ordre de 100 000 francs par mois, et qui, depuis, a été révoqué, s'était attribué un appartement luxueux, une ferme de 200 hectares et l'exploitation d'un café-restaurant. A de rares exceptions près, c'est de cette manière que se manifeste le militantisme des pionniers du «socialisme algérien».

Les mots sont impuissants à traduire l'arrière réalité. A vouloir agir en dehors du peuple, on arrive à des résultats diamétralement opposés aux véritables objectifs socialistes et égalitaires.

Définir notre socialisme

Le socialisme doit être synonyme de bonheur et de liberté, de travail rationnel et de prospérité réelle, d'espérance et de foi en un avenir meilleur. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'imposer au pays la dictature d'un pouvoir fractionnaire et sans contrôle.

A Tripoli nous nous sommes prononcés pour «une orientation socialiste dans le respect des traditions de l'islam».

Quelles seront donc les caractéristiques de ce socialisme musulman ? La Constitution présentée par le Bureau politique est muette sur ce chapitre. Or notre peuple doit être informé. C'est lui-même – et lui seul – qui doit décider souverainement de son destin.

De nos jours, tout le monde se réclame plus ou moins du socialisme. Il est devenu le mot à la mode. Il est donc nécessaire de savoir ce que sera notre socialisme. Ce socialisme à instaurer en Algérie sera-t-il le socialisme scientifique marxiste-léniniste, appliqué dans les pays communistes, ou le socialisme démocratique et humaniste ?

Pour ma part, j'ai opté pour le deuxième socialisme parce qu'il correspond aux aspirations profondes de notre peuple.

Les commandements de l'islam, en matière d'éducation religieuse, de droit de propriété, de droit de l'héritage, d'assistance sociale, etc., ne sont pas incompatibles avec une société socialiste. Bien au contraire. Sans déroger aux préceptes de l'islam, sans heurter les mœurs et traditions de notre peuple, nous pouvons engager le pays dans une révolution qui aura pour objectifs :

1° l'industrialisation et l'édification d'une économie dirigée et planifiée.

2° la nationalisation des grands moyens de production et son corollaire, le développement des coopératives de productions et de consommation.

3° la limitation des fortunes et le contrôle du capital national privé pour l'amener, par une fiscalité appropriée, à participer au développement du secteur socialiste.

4° la défense des conquêtes sociales (allocations familiales, congés payés, sécurité sociale, salaire minimum interprofessionnel garanti) et leur extension.

5° la mobilisation de tout le peuple autour de la sainte loi du travail, de l'effort, de la morale et de l'honnêteté. Le néocolonialisme ne menace notre pays que si la médiocrité, la paresse et la corruption s'y installent.

Ainsi défini, ce socialisme, qui tient compte des réalités algériennes, est en mesure d'arracher les masses travailleuses à la misère en remettant notre économie en marche. Il est en mesure d'étendre les bienfaits de la vie moderne aux populations rurales, restées au stade du Moyen Age. En créant des richesses nouvelles, en construisant de nouveaux villages, en faisant éclater les privilèges de la fortune par une juste répartition du revenu national, il transformera, dans un temps très court, toute la physionomie du pays.

Je reçois et je lis la littérature clandestine du Parti de la révolution socialiste (P.R.S.). Ce parti est procommuniste et préconise une révolution prolétarienne.

N'étant pas moi-même marxiste, n'étant pas communiste, je ne partage pas cette idéologie. Au demeurant une question se pose. Est-ce que les Algériens authentiquement marxistes pensent que les conditions historiques et sociologiques sont aujourd'hui réunies pour entreprendre avec des chances de succès une telle révolution ? Est-ce que le prolétariat algérien est en mesure de prendre le pouvoir ? Où sont les cadres, ses techniciens, ses doctrinaires ?

Notre peuple n'est pas communiste. Sincèrement croyant, profondément attaché aux traditions arabo-berbères, il est encore trop loin d'une révolution de cette nature. Si elle se produisait, elle ne traduirait que par un « gauchisme » et un « aventurisme » désastreux.

Maintenons-nous donc dans la position du « neutralisme positif » arrêtée à Tripoli. Conservons nos bonnes relations avec nos amis de l'Est et de l'Ouest. Rendons la pleine liberté à l'expression de la pensée marxiste et au Parti communiste. Ne rejetons personne de la communauté nationale. Mais ne cherchons pas à imposer à notre peuple une idéologie qui n'est pas la sienne, ni l'intoxiquer par une démagogie facile.

Ne délirons pas.

Le régime présidentiel et le pouvoir personnel

La concentration des pouvoirs entre les mêmes mains relève d'une autre forme de délire. Le projet de Constitution fait du président de la République, en même temps que le chef de l'État, le chef du gouvernement et le chef du Parti.

Pratiquement il n'y a plus de démocratie. L'Assemblée est sous la dépendance d'un homme qui nomme les ministres et qui, par le truchement du Parti, choisit les membres de l'Assemblée nationale, après avoir été choisi lui-même par le Parti.

Le dialogue entre le législatif et l'exécutif, si fructueux pour le pays, devient un simple monologue. Le peuple est absent et n'est pas représenté. Ses représentants sont de simples figurants.

« La révolution se fait par le peuple et pour le peuple. Elle n'est ni l'œuvre d'une seule personne, ni celle d'un seul individu. Elle se fera par le peuple et pour l'intérêt de tout le peuple » (sic)

Ce slogan officiel, affiché sur nos murs et repris par la radio, est une contrevérité. Il masque la réalité.

Quant à notre jeunesse, elle sera condamnée à ne plus penser. Le régime fabriquera des robots, des opportunistes et des courtisans. Assurer le pain au peuple est, certes, un objectif primordial. Lui assurer cet autre pain qu'est la liberté de pensées et d'expression est également un bien précieux. La jeunesse algérienne en sera privée.

La nature même des pouvoirs multiples exercés par un seul homme aura pour conséquence inévitable le culte de la personnalité. Et celui qui n'applaudira pas « inconditionnellement » le « Maître » sera considéré comme un mauvais citoyen.

L'équilibre des pouvoirs n'existe pas. Aucun recours contre les abus d'autorité n'est prévu. Il y a bien une disposition du projet de la Constitution qui prévoit que l'Assemblée nationale peut voter une motion de censure et renverser le chef de l'État.

Cette disposition est un non-sens. D'abord il n'est pas souhaitable qu'un chef d'État soit renversé. Il laisserait un vide redoutable. Ensuite et surtout, n'ayant pas été investi par l'Assemblée, cette dernière ne peut le renverser. Cette disposition est donc de pure forme. Elle est une simple clause de style.

Nous jouons à « pile ou face » le sort du pays. Si le chef d'État est un homme sage, modeste et clairvoyant, nos libertés seront sauvegardées. S'il a l'étoffe d'un Batista, le pays vivra sous la terreur. Pourquoi donc nous placer, délibérément, dans cette dangereuse alternative ?

Autre inconvénient d'un tel régime : aucun Algérien ne peut, à lui seul, porter, à bout de bras, l'Algérie. Le fardeau est trop lourd. Il arrivera que le chef de l'État, qui est en même temps chef de gouvernement, ne pourra tout faire. Il se déchargera fatalement sur son *entourage* d'une partie de ses responsabilités. Des hommes non mandatés par le peuple, souvent des étrangers au pays, deviendront ainsi ses véritables dirigeants. Ils ne manqueront pas d'expérimenter, au détriment de l'intérêt national, les théories les plus fantaisistes.

Un tel régime finira par engendrer des activités subversives, des coups d'État et des complots. A vouloir un « régime fort » on ouvre la porte à la subversion et au désordre.

Un seul régime : la démocratie

La démocratie seule est salutaire. Elle ne signifie pas l'anarchie. Elle ne signifie pas un pouvoir faible. Elle signifie : le gouvernement du peuple par le peuple. Elle signifie un État hiérarchisé. Une bonne Constitution doit donner la parole au peuple. Elle doit permettre la libre discussion. Cette libre discussion, loin de nuire à la discipline nationale, permettra de révéler des cadres valables et enrichira les institutions de l'État. Un « confisqué » est un État mort-né.

Un chef du gouvernement, investi par une Assemblée nationale souveraine et responsable devant elle, est la seule formule qui corresponde à notre devise « par le peuple et pour le peuple ».

Il est indispensable que le chef du gouvernement soit contrôlé. Il est indispensable qu'il rende des comptes aux représentants de la nation. Si nous voulons éviter les aventures, il est vital et salutaire d'associer le peuple par sa majorité et par sa minorité aux affaires publiques.

Aux anciens peuples colonisés, nous devons donner l'exemple de la maturité politique et de la cohésion. Nous devons leur donner l'image d'un peuple majeur qui gère sainement et démocratiquement ses affaires.

Avec la Constitution qui est proposée c'est toujours le provisoire qui dure, et aucun problème fondamental ne reçoit de solution valable.

La prorogation du mandat des députés est une erreur

Il nous faudra, cependant, sortir de ce provisoire. Nous avons perdu un temps précieux. La querelle des frères ennemis doit prendre fin. Donnons le pouvoir au peuple en lui donnant la parole. Lui seul est le souverain juge.

Je ne suis pas de ceux qui disent que notre gouvernement n'a rien fait. Il a fait beaucoup. Mais il n'a pas commencé par le commencement. L'essentiel reste à faire.

Il n'a pas réuni le Congrès du Parti. Il pouvait le faire. Il n'a pas fait procéder aux élections municipales. Il devait le faire. Il n'a pas permis la libre discussion d'une Constitution digne de ce nom. Il devait aussi le faire.

Aujourd'hui, faute de mieux, il nous présente, a la sauvette, une Constitution squelettique et nous demande l'ajournement des élections législatives. C'est une faute. Le peuple finira par exiger ce qu'on lui refuse.

Pour ma part, je ne dérogerai pas à la loi. Mon mandat prendra fin le 20 septembre prochain. Il n'ira pas au-delà, parce que, en toute honnêteté, je considère que nous avons eu tout le temps nécessaire pour accomplir la mission essentielle qui nous a été confiée.

Depuis l'indépendance le peuple n'a pas encore été une seule fois librement consulté. Il est temps de le faire participer à la vie publique. Il est temps qu'il retrouve son enthousiasme et sa foi. Ce peuple sait voter. Il l'a hautement prouvé. Il a surtout su résister, pendant sept ans, à l'une des plus grandes armées du monde. Il a acquis par son héroïsme le droit de choisir ses représentants et de se donner le gouvernement de son choix. Nous devons lui faire confiance.

Et même s'il se trompait cette erreur serait moins grave de conséquences que le fait de le museler, et de lui imposer une camisole de force.

Il a mérité mieux que cette suprême injure.

1- le Coran, sourate 103, « le temps », v. 1-3

Source : L'indépendance Confisquée. Livre de Ferhat Abbas